

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 11 JUIN 2015

L'an deux mille quinze, le onze du mois de juin à vingt heures trente, en application des articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de PUISEAUX sous la présidence de Monsieur TOURAINE Michel, Maire.

Etaient présents : M. TOURAINE Michel Maire, Mme BAINARD Corinne 1^{ère} adjointe, M. SAINT Pierre 2^{ème} adjoint, Mme DESFAUCHEUX Sophie 3^{ème} adjointe, Mme MALÉ Angélique, M. DELYS Frédéric, Mme BOCQUET Nadine, M.M. POGAT Patrick, Mme VACHER Véronique, M. GOSSE Jean-Luc, Mme VANDYSTADT Sophie, M. THENARD Philippe, Mme LESCALLIER Magali, M. BELLIARD Jean-Claude, MM. NAULEAU Luc, LEJEUNE Daniel, Mme HERBLOT Marie-Claude.

Absents excusés : M. BIGOT Ludovic (procuration à Mme VACHER Véronique), Mme BARCOU Christine (procuration à M. SAINT Pierre), Mme FOURNIER Véronique (Procuration à M. LEJEUNE Daniel), Mme DUCHESNE Céline (procuration à M. TOURAINE Michel)

Absente : Mme CHEZIERE Marie-Line, M. BESSE David

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 dudit code, Mme LESCALLIER Magali ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 09 avril 2015 à l'approbation des conseillers municipaux. Il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose que deux questions soient ajoutées à l'ordre du jour :

II)Travaux : Travaux église : 1) demande de préfinancement des travaux auprès du Conseil Départemental.

III)Urbanisme : A) Projet de vente d'une parcelle de terre à la SCI Ateliers représentée par M et Mme David DUPRÉ.

Les élus acceptent de rajouter ces deux questions à l'ordre du jour.

I) **ADMINISTRATION GENERALE :**

A) **NOUVELLE SAISON DE LA CHASSE COMMUNALISEE 2015/2016 :**

Arrivée de Mme Angélique MALÉ à 20 h 40

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la campagne de chasse 2014/2015 s'est bien déroulée et qu'il faut maintenant envisager la nouvelle.

Monsieur le Maire propose de reconduire les tarifs de la saison dernière à savoir :

Chasseurs habitant la commune (chasseurs ayant leur domicile principal dans la commune 4 mois avant l'ouverture de la chasse)

	213 €
- Propriétaires de plus de 15 ha n'habitant pas la commune	213 €
- Exploitant de 25 ha de terre sur la commune domicilié hors commune	213 €
- Propriétaire de résidence secondaire	266 €
- Actionnaires (habitant sur le territoire du canton de Puiseaux)	335 €
- Les propriétaires non chasseurs de + de 15 ha pourront faire chasser : - un descendant direct, un gendre, une bru	286 €
-un tiers	335 €
- Les propriétaires de + de 40 ha pourront disposer de 2 droits de chasse pour : - descendant direct, un gendre, une bru	286 €
-un tiers	335 €
- Carte spéciale « jeunes chasseurs » pour les nouveaux titulaires de permis de chasser (habitant Puiseaux)	106 €

Les indemnités accordées sont les suivantes :

- A partir d'une superficie d'un hectare de terre à disposition à la chasse communalisée, les propriétaires seront indemnisés sur la base de **4.53 € par hectare**. Une indemnité de **1.17 € par hectare** sera accordée à l'exploitant.
- L'indemnisation pour abandon du droit de chasse pour les propriétaires de plus de 15 ha est fixée à **38.56 €**.

Les invitations accordées sont les suivantes :

- Un tarif unique pour une invitation par chasseur/par jour de **51 €**

Le Conseil,

Après délibération, à l'unanimité,

ADOpte les nouveaux tarifs de la chasse communalisée pour la campagne 2015/2016 tels que présentés ci-dessus.

AUTORISE monsieur le Maire à signer les cartes de chasse qui seront éditées suite à cette décision.

B) ACCORD POUR LA VENTE DE PAVILLONS APPARTENANT A LOGEMLOIRET :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que LogemLoiret souhaite mettre en vente 8 logements locatifs sociaux, situés rue Maurice Ravel et Allée Jean Cocteau.

Le Conseil, après délibération,

A l'unanimité,

DONNE son accord pour :

La vente de ces pavillons situés rue Maurice Ravel et Allée Jean Cocteau,

La cession à l'euro symbolique du terrain de ce programme.

C) SERVICE EAU :

1) Rapport annuel du délégataire :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, conformément au décret 2005-236 du 14 mars 2005 modifié, le délégataire du service public VEOLIA établi un rapport d'activité.

Le Conseil,

Après délibération, à l'unanimité,

Prend acte de ce rapport pour l'année 2014.

2) Rapport annuel du Maire :

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal,

Après délibération, à l'unanimité,

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2014.
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr, conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010
- ✓

D) SERVICE ASSAINISSEMENT :

1) Rapport annuel du délégataire :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, conformément au décret 2005-236 du 14 mars 2005 modifié, le délégataire du service public VEOLIA établi un rapport d'activité.

Le Conseil,

Après délibération, à l'unanimité

Prend acte de ce rapport pour l'année 2014.

2) Rapport annuel du Maire :

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau assainie.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal

Après délibération, à l'unanimité,

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau assainie pour l'année 2014.
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr, conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

II) TRAVAUX :

A) PROJET DE DELOCALISATION D'UNE SURFACE DE VENTE :

1) Approbation du choix de Cabinet ECMO pour instruire la déclaration de projet :

Le Conseil, après délibération,

A l'unanimité,

Vu la délibération du 03 avril 2014 portant délégation de signature du Conseil Municipal à monsieur le Maire,

APPROUVE le choix du Cabinet ECMO qui assurera l'assistance administrative nécessaire au projet de délocalisation de la surface de vente dont le coût est estimé à 8 167 € HT soit 9 801 € TTC.

2) Approbation du choix du maître d'œuvre pour l'aménagement de la voirie et des voies de circulation piétonnes :

Le Conseil, après délibération,

A l'unanimité,

Vu la délibération du 03 avril 2014 portant délégation de signature du Conseil Municipal à monsieur le Maire,

APPROUVE le choix du Cabinet ECMO qui assurera l'étude estimée à 10 100 € HT pour l'aménagement de la voirie et des voies de circulation piétonnes

B) PROJET D'UN CHEMIN PIETON ENTRE LE CHEMIN DE LA MESSE ET LE GYMNASE :

1) Approbation du maître d'œuvre :

Le Conseil, après délibération,

A l'unanimité,

Vu la délibération du 03 avril 2014 portant délégation de signature du Conseil Municipal à monsieur le Maire,

APPROUVE le choix qui s'est porté sur le Cabinet INCA pour son offre estimée à 3375 € HT qui prévoit l'élaboration du dossier d'un chemin piéton entre le chemin de la Messe et le gymnase jusqu'à la réception des travaux.

C) TRAVAUX SUR LE CLOCHER DE L'EGLISE NOTRE DAME DE PUISEAUX :

1) Demande de préfinancement des travaux auprès du Conseil Départemental :

Le Conseil, après délibération,

A l'unanimité,

Vu la délibération du 30 septembre 2013 sollicitant une subvention auprès du Conseil Général, **DEMANDE** l'autorisation au Conseil Départemental de préfinancer les travaux de réfection du clocher.

III) URBANISME :

A) PROJET DE VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRE A LA SCI ATELIERS représentée par M et Mme David DUPRÉ :

Le Conseil, après délibération,

A l'unanimité,

DONNE son accord pour envisager la vente d'une parcelle de terre cadastrée AK 55.

CHARGE monsieur le Maire d'informer M et Mme David DUPRÉ sur cet accord de principe.

IV) PERSONNEL :

A) AUTORISATION A SIGNER UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE MALESHERBES :

Le Conseil, après délibération,
A l'unanimité,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article 2221-29,
Considérant que pour optimiser les coûts un partenariat a été mis en place avec la Mairie de Malesherbes et d'autres collectivités,

AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention avec la Mairie pour la participation de deux agents à la formation « CHSCT » organisée par le CNFPT les 20-21-22 avril et 20 -21 mai 2015.

B) EMPLOIS SAISONNIERS :

Le Conseil, après délibération,
A l'unanimité,

DECIDE à l'unanimité, de créer deux postes d'adjoints techniques 2ème classe et deux postes d'adjoint administratif 2^{ème} classe, du 1^{er} juillet au 31 août 2015.

Ces agents seront affectés, en cas de besoin, au service espaces verts – ateliers pour faire face à l'éventuel surcroît de travail (pelouses à tondre et à arroser, réparations dans les bâtiments communaux) et au service administratif pour pallier l'absence des agents en congés annuels

Ces agents seront recrutés à l'échelle 3 de rémunération 1^{er} échelon.

Le montant de la dépense sera imputé au chapitre 012 « dépenses de personnel » du budget de l'exercice en cours.

C) CRÉATION D'UN POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES A COMPTER DU 1^{ER} JUILLET 2015 :

Le Conseil, Après délibération,
A la majorité (16 voix POUR, 4 abstentions (Mmes BOCQUET, HERBLOT, VACHER et M. BIGOT)

DECIDE la création d'un poste de directeur général des services à compter du 1^{er} juillet 2015.

DECIDE d'accorder la prime de responsabilité des emplois de direction prévue par le décret 88-631 du 06 mai 1988 modifié et du Régime Indemnitaire actuellement en place dans la collectivité par délibération du 06 février 2008 pour le cadre d'emploi des attachés territoriaux : Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires : coefficient 8 et l'Indemnité d'Exercice de Mission coefficient 3.

CHARGE le Maire de procéder au recrutement dans les conditions statutaires.

D) INFORMATION :

Monsieur le Maire lit différents courriers de remerciements à l'Assemblée : ceux de Monsieur le Président de la Section AS Puiseaux Tennis, Monsieur le Président de l'Amicale des Anciens Combattants d'AFN, les élèves de la classe CE1 et madame l'Enseignant Ressources PREST de la circonscription de Pithiviers.

Madame Sophie DESFAUCHEUX, 3^{ème} adjointe au Maire, responsable de la commission animation, sollicite l'aide des conseillers pour l'organisation des festivités du 14 Juillet.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21 heures 30

Le prochain conseil aura lieu le jeudi 10 septembre 2015

Fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

**Le Maire,
Michel TOURAINÉ**

BAINARD Corinne 1 ^{ère} Adjointe au Maire	
SAINT Pierre 2 ^{ème} Adjoint au Maire	
DESFAUCHEUX Sophie 3 ^{ème} Adjointe au Maire	
MALÉ Angélique Conseillère Municipale	
DELYS Frédéric Conseiller Municipal	
BOCQUET Nadine Conseillère Municipale	
BIGOT Ludovic Conseiller Municipal	Absent excusé Procuration à Mme VACHER Véronique
DUCHESNE Céline Conseillère Municipale	Absente excusée. Procuration à M. TOURAINE Michel
POUGAT Patrick Conseiller Municipal	
VACHER Véronique Conseillère Municipale	
GOSSE Jean-Luc Conseiller Municipal	
VANDYSTADT Sophie Conseillère Municipale	
THÉNARD Philippe Conseiller Municipal	
LESCALLIER Magali Conseillère Municipale	
BESSE David Conseiller Municipal	Absent non excusé
BARCOU Christine Conseillère Municipale	Absente excusée. Procuration à M. SAINT Pierre
BELLIARD Jean-Claude Conseiller Municipal	
Mme CHÉZIERE Marie-Line Conseillère Muncipale	Absente non excusée
NAULEAU Luc Conseiller Municipal	
HERBLOT Marie-Claude Conseillère Municipale	
LEJEUNE Daniel Conseiller Municipal	
FOURNIER Véronique Conseillère Municipale	Absente excusée. Procuration à M. LEJEUNE Daniel.